

État des Chapelles publiques de la paroisse de *Jirimon*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

a) *Sainte Anne*

2° b) Appartenant à.....

b) *la Fabrique*

3° c) Autorisées par décret en date du ..

c)

d) ~~ou ouvertes au culte à la date du ..~~

d)

e) ou en service de temps immémorial.

e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

f) *trois ou quatre*

g) — ou chaque mois.....

g)

h) — ou chaque semaine.....

h)

i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?

i)

j) Y fait-on le catéchisme.....

j) *Oui*

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....

k)

l) État des chemins.....

l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n)

a) *et*

a) *Saint*

a) *Jivry*

a)

b)

b) *it.*

b) *it.*

b)

c)

c)

c)

c)

d)

d)

d)

d)

e)

e)

e)

e)

f)

f) *trois*

f) *chaque année*

f)

g)

g)

g)

g)

h)

h)

h)

h)

i)

i)

i)

i)

j)

j)

j)

j)

k)

k)

k)

k)

l)

l)

l)

l)

m)

m)

m)

m)

n)

n)

n)

n)

deux kilomètres

Observations particulières.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de *Grinon*

1° Date d'érection.

1875

2° Nom du propriétaire. . .

Monsieur de Pietercul

3° Messes célébrées chaque
année.

Jouvent aucune

— ou ~~chaque mois~~ . . .

— ou ~~chaque semaine~~ . . .

4° Indult pontifical

Existe

— sa date.

1875

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

Oui

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

Oui, et Contresigné

M^r Gado

Supérieur du Séminaire

9^e Vicaria km.

Nirimon — 1^{er} Juin 1903.

Monsieur,

- 1^o Il existe à Nirimon deux chapelles publiques et une chapelle privée.
- 2^o Les deux chapelles publiques appartiennent à la Trébutique et la chapelle privée à un particulier: M^{re} de Nieullevault.
- 3^o Les deux chapelles publiques n'ont aucun décret d'autorisation connu. Elles sont ouvertes au culte depuis plus de trois cents ans.
- 4^o Dans la chapelle de S^{te} Anne contigue à l'Eglise paroissiale se fait le catéchisme exclusivement. Dans la chapelle de S^t Juv distant de l'Eglise paroissiale d'environ quinze cents mètres, on dit la messe trois fois par an: 1^o le jour du patron — 2^o le mardi de Pâques. — 3^o un des jours des Rogations, lorsque le temps le permet.

J'ai l'honneur d'agréer, Madame,
l'expression des sentiments les
plus respectueux de votre tout
obéissant fils en N. S.

Jy. H. H. H.
Jest. de J. H. H.